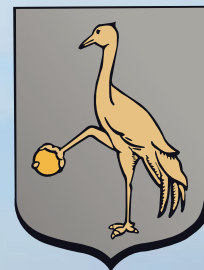


BULLETIN MUNICIPAL

Année 2015

VAUX-ET-CHANTEGRUE



Édition janvier 2016

Vie municipale

Une équipe en place	p. 4
État civil	p. 4
Du côté des bâtiments	p. 5
Des nouvelles de notre forêt	p. 6
Fibre optique : Très Haut Débit	p. 9
Le défibrillateur	p. 10
La bibliothèque : le renouveau	p. 11
Borne éco-mobilité.	p. 11
Urbanisme	p. 12
Les projets 2016	p. 13
Quelques événements	p. 14

Nouveau

Nouvelle vie pour l'ancien gîte	p. 17
---	-------

Communauté de communes

Présentation générale	p. 18
Compétences	p. 18
Itinéraires de randonnée	p. 19
Nouveaux sentiers	p. 20
Activités nordiques.	p. 21
Spectacle de la saison culturelle	p. 22
Zoom sur 1 association.	p. 22

École

.	p. 23
-----------	-------

Vie associative

.	p. 25
-----------	-------

Vie pratique

Quelques règles de bonne conduite.	p. 31
Infos utiles	p. 32
Horaires des services	p. 33

Un thème à l'honneur

.	p. 34
-----------	-------

Un peu d'histoire



Lors de la tentative de conquête de la Franche-Comté par les troupes de Louis XIII, 250 000 habitants ont perdu la vie. La province n'en comptait que 500 000 et fut ruinée. La guerre, les massacres mais surtout la peste et la famine ont décimé la population. C'est ainsi que le village voisin de Bonnevaux a été abandonné pendant un mois. Il est resté désert durant cette période au cours de l'année 1646.

On relève également dans les documents que certains soldats de la garnison grayloise venaient de Doubs et de Vaux-et-Chantegrue, pour combler les effectifs.

Source : « La guerre de 10 ans »
Presses universitaires de Franche-Comté.

Si certains valchantois sont intéressés par ce thème, Jacques Tissot pourrait proposer une petite conférence. Se renseigner en mairie.

Carte d'identité

NOM : Vaux-et-Chantegrue
HABITANTS : Valchantois
NOMBRE : 620 au dernier recensement
TERRITOIRE : le village fait partie de la Communauté de Communes du Plateau de Frasne et du val du Drugeon (CFD) et du canton de Frasne
ALTITUDE : 870 m devant la Mairie
COORDONNÉES GPS : 46°48'38.32" N – 6°15'02.49" E
SUPERFICIE TOTALE : 1365 ha
SUPERFICIE FORÊT COMMUNALE : 600 ha
SPÉCIFICITÉ NATURELLE : le Drugeon y prend sa source. 35,5 km plus loin, il conflue en rive gauche dans le Doubs, au lieu-dit Tout-Vent situé à la frontière des villages de Doubs et d'Arçon après avoir traversé 14 communes et 3 cantons.



Ponctuée en Janvier et en Novembre par des actes terroristes épouvantables, 2015 restera comme l'année où la France et ses valeurs républicaines auront été profondément meurtries. Cette violence a été un choc pour le monde entier et a suscité dans notre pays d'abord la sidération puis la compassion et le resserrement de tous les Français autour de notre devise « Liberté, Egalité, Fraternité ».

Il est important dans des moments aussi tragiques de rester unis et rassemblés et de répondre à cette violence par plus de solidarité, plus de bienveillance et plus de fraternité. Nous vivons dans un pays où il fait bon vivre et nous pouvons compter sur ses capacités pour nous protéger et sur ses valeurs pour nous assurer un bonheur de vivre.

Comme vous le savez, la politique actuelle est à la réduction des budgets et toutes les communes et intercommunalités sont impactées par la baisse des dotations de l'État. Malgré cela, la vie de la commune a continué et le conseil municipal a poursuivi, tout au long de cette année et dans un esprit toujours constructif, son action de gestion et d'amélioration et le développement de notre village.

La rénovation totale du mur du cimetière fut un chantier de cette année écoulée. 2015 fut aussi une année de service rendu à la population. Je me suis battu pour que les habitants de Vaux-et-Chantegrue puissent avoir accès à la déchèterie de la Fuvelle, beaucoup plus proche de nous. Depuis la fin de l'année, les Valchantois bénéficient de l'installation sur la place des monuments, par le SIEL, d'une

borne de rechargement gratuit pour les véhicules électriques (voitures et vélos). Mais la grande innovation fût le déploiement de la fibre optique dans toutes les rues, avec une mise en service en fin d'année, faisant de Vaux-et-Chantegrue le premier village du Doubs (et de Franche-Comté) entièrement relié au Très Haut Débit.

2016 sera une année de travaux avec la rénovation du pont enjambant le Drugeon rue Chargebin, l'aménagement du carrefour entre le bas de la rue des Courbes et la rue Chargebin.

Mais aussi un gros projet d'enfouissement des réseaux secs : Grande Route, Rue de Malpas, Rue de la Rièpe et une partie de la rue Chargebin. Ce chantier sera suivi par l'aménagement de trottoirs et une sécurisation de l'entrée du village coté Labergement.

Ce bulletin annuel est l'occasion de faire une rétrospective sur 2015 pour tout ce qui concerne les activités municipales ou intercommunales avec nos réalisations et nos projets. Il permet également aux associations communales, qui contribuent à travers leurs activités et leurs adhérents, de faire le lien social d'un endroit où il fait bon vivre. Que tous les bénévoles soient ici chaleureusement et sincèrement remerciés.

Soyez certains que votre municipalité continuera à travailler pour le bien-être des habitants et je suis heureux de penser qu'une nouvelle année s'ouvre devant vous et offre de nombreuses occasions de vivre ensemble, d'avancer ensemble et de construire ensemble.

Meilleurs vœux et très bonne année 2016 à toutes et à tous !
Le Maire, Xavier VIONNET



Une équipe en place depuis bientôt 2 ans



De gauche à droite Ariane Droz-Bartholet (3^e adjointe), Bernard Beschet, Jacques Tissot, François Faton, Emmanuel Gete, Cédric Beschet, Adeline Bejeannin, Jérôme Barthelet, Annie Vallet, Xavier Vionnet (Maire), Laurent Lambert, Alexandra Loye (4^e adjointe), Pascal Lanquetin (1^{er} adjoint), Emmanuel Courvoisier, Pierre Nicod (2^e adjoint).

Les commissions

- Commission bâtiments
- Commission bois et forêts
- Commission personnel – agents
- Commission information – communication
- Commission Appels d’Offres (CAO)
- Commission finances
- Commission voiries et sécurité
- Commission réseaux
- Commission terrains
- Commission animations
- Commission scolaire
- Centre Communal d’Action Sociale

Du côté des bâtiments

Chaufferie « mairie – école »

18 mois sont passés depuis le changement de la chaudière du bâtiment mairie-école et un 1^{er} bilan énergétique et économique peut être effectué. Pour rappel, le coût pour le changement de l’installation s’était élevé à **16005 €**. L’économie de carburant, associée à la baisse des prix du fuel domestique, permettent de conforter le choix technique effectué.

	Récapitulatifs annuels		
	Année 2015 Nouvelle chaudière	Année 2014 Ancienne chaudière	Année 2013 Ancienne chaudière
Consommation (L)	9678	13989	17150
Comparatif conso (%)	100 %	145 %	177 %
Prix au litre	0,64 €	0,84 €	0,92 €
Coût total	6169,06 €	11758,44 €	15696,01 €
Comparatif coût	100 %	191 %	254 %

Mur du cimetière

Après une année 2014 conséquente en travaux dans nos différentes structures et bâtiments municipaux, l’exercice 2015 restera une année de transition avec, pour tâche principale, la réhabilitation du mur d’enceinte du cimetière.

En effet, l’état du mur périphérique devenant critique par endroits, celui-ci menaçant de s’effondrer contre l’intérieur de l’infrastructure, il devenait urgent d’intervenir, pour la sécurité des personnes ainsi que pour le respect du lieu.

Pour rappel, le cimetière, construit au cours du XIX^e siècle en pierres de taille, est formé de 2 murs contigus montés en blocs taillés, chacun d’une épaisseur de 40 cm, espacé de 5 cm de « ciment maigre ».

L’entretien des joints et des pierres de couvertes n’ayant pas toujours été très suivi lors de ces dernières décennies, l’eau s’est progressivement infiltrée dans le mur, qui, associée au gel, ont accéléré la dégradation de la maçonnerie, écartant les blocs jusqu’à la limite de l’éboulement.

Il a donc été décidé le démontage puis le remontage partiel des zones fortement dégradées, d’un nettoyage puis d’un rejointage complet ainsi que l’application d’un produit d’étanchéité sur toute la périphérie du mur. De plus, pour assurer la pérennité de l’étanchéité des couvertes, un habillage en ferblanterie par tôle INOX a été réalisé.

Après consultation de plusieurs entreprises de maçonnerie et de fer-

blanterie, et en tenant compte de la spécificité des travaux, l’entreprise HOURLIER MAÇONNERIE de Levier a été retenue pour effectuer la rénovation pour un **montant de 101269 € TTC** ainsi que la menuiserie ROTA de Vaux-et-Chantegrue pour la couverture en inox, pour un **montant de 15468 € TTC**.

Face Est avant travaux



Face Ouest (ou arrière) en cours de démontage



Intérieur, face Ouest



Après rénovation



Une couverture en tôle inox assure l’étanchéité du mur



État civil



Naissances

- 05/02/2015 : Bérénice et Charline**
de Emmanuel LOYE et Sophie VIONNET - 2 rue du Laveron
- 12/03/2015 : Milhân**
de Ronald MAYINGILA et Samira SASSI - 21 rue des Marais
- 30/04/2015 : Rose**
de Teddy CALONNE et Tiphaine DA COL - 8 Le Martinet
- 13/06/2015 : Amy**
de Kévin POIROT et Delphine BION - 21 rue des Marais
- 05/07/2015 : Eliot**
de Anthony BESCHET et Delphine CASTELLA - 11 Chantegrue
- 09/08/2015 : Arthur**
de Nicolas COUTHIER et Alexandra LOYE - 3 Le Martinet
- 07/10/2015 : Loïs**
de Arnaud SAILLARD et Isabelle JEANNOT - 18 Rue du Préjean
- 22/10/2015 : Léna**
de Maxime GIROD et Carolane VUILLAUME - 19 Le Martinet
- 26/10/2015 : Clara**
de Anthony COMTE et Amélie FEUCHOT - 14 La Grand’Route
- 01/11/2015 : Mila**
de Romain BRIENTINI et Charlotte LECLERC - 1 rue des Marais

Mariages

- 06/06/2015 :**
Yves HUGONOT et Mary DUFAY
- 04/07/2015 :**
Colin PESENTI et Marion VIONNET

Décès

- 19/01/2015 :**
André BARTHELET (né en 1932)
- 23/03/2015 :**
Roger BULLE (né 1937)
- 31/05/2015 :**
René GARNACHE CREUILLOT (né en 1931)
- 27/06/2015 :**
Joacquin RODRIGUES (né en 1927)
- 11/10/2015 :**
Paulette GARNACHE CREUILLOT (née en 1925)

Erratum 2014 :
Gabriel LOUVRIER 26/04/2014

Des nouvelles de notre forêt

Un peu d'histoire

La forêt communale de Vaux-et-Chantegrue est aménagée depuis 1863 pour une superficie de 350,19 ha à cette date. L'aménagement forestier est le document de référence de la forêt, validé par arrêté préfectoral ou ministériel, qui fixe pour une durée de 20 ans, les grandes orientations de gestion retenues par le propriétaire. Il fixe les objectifs assignés à la gestion (production, protection des milieux, accueil du public...) et les différents traitements retenus (futaie régulière, irrégulière, jardinée...). Il comporte un état d'assiette des coupes ainsi qu'un programme de travaux.



Pour mémoire, voici les prévisions et les réalisations de l'aménagement précédent (1989 à 2008) :

	Volume à prélever sur 20 ans	Surface à régénérer
Prévisions	97 000 m ³ soit 4850 m ³ / an	119 ha
Réalisations	120 685 m ³ soit 6034 m ³ / an	178 ha
	Soit 20 % de plus que les prévisions	Soit 34 % de plus que les prévisions

La récolte sous forme de chablis de 1989 à 2008 s'est élevée à 66 165 m³ soit 55 % de la récolte totale (dont 41 000 m³ de chablis dus à la tempête de 1999). Environ 200 ha ont été impactés par cette tempête. L'aménagement de 1989-2008 a été globalement bien respecté avant la tempête de 1999, mais depuis cet incident climatique, aussi bien du point de vue des volumes récoltés que des surfaces à régénérer, un déséquilibre est constaté.

Carte d'identité de la forêt communale de Vaux-et-Chantegrue

La forêt communale de Vaux-et-Chantegrue s'étend sur 598 ha. Elle est située sur 5 territoires communaux : Vaux-et-Chantegrue, Labergement-Sainte-Marie, La Planée, Bonnevaux et Boujailles. La forêt communale représente un fort potentiel de production de bois d'œuvre résineux et de bois de chauffage. Elle présente un enjeu écologique reconnu

sur une superficie importante. Elle est située entre 770 et 1050 mètres d'altitude, sur le deuxième plateau du Jura. C'est une hêtraie-sapinière. Les principales essences rencontrées sont l'épicéa, le sapin et le hêtre.

Voir carte ci-contre.



Présentation synthétique de l'aménagement de la forêt (2009-2028)

Le nouvel aménagement confirme le rôle de production de bois résineux de la forêt, en lui associant des rôles paysagers et d'accueil du public. Un nouveau traitement en futaie irrégulière a donc été adopté.

• LES PRÉVISIONS :

Le volume à prélever sur 20 ans est 47 573 m³, soit 2378 m³ par an. Les recettes de bois sont estimées à 120 520 € / an. Le montant des dépenses est estimé à 32 643 € / an (*travaux sylvicoles : 25 958 € / an ; travaux de desserte forestière à 3930 € / an ; autres : foncier accueil 2 755 € / an*).

Le montant des frais de garderie à 10 075 € / an.

Bilan : 77 802 € / an.

Ce bilan est en baisse pour la période passée du fait de la baisse des recettes et de la légère hausse des dépenses.

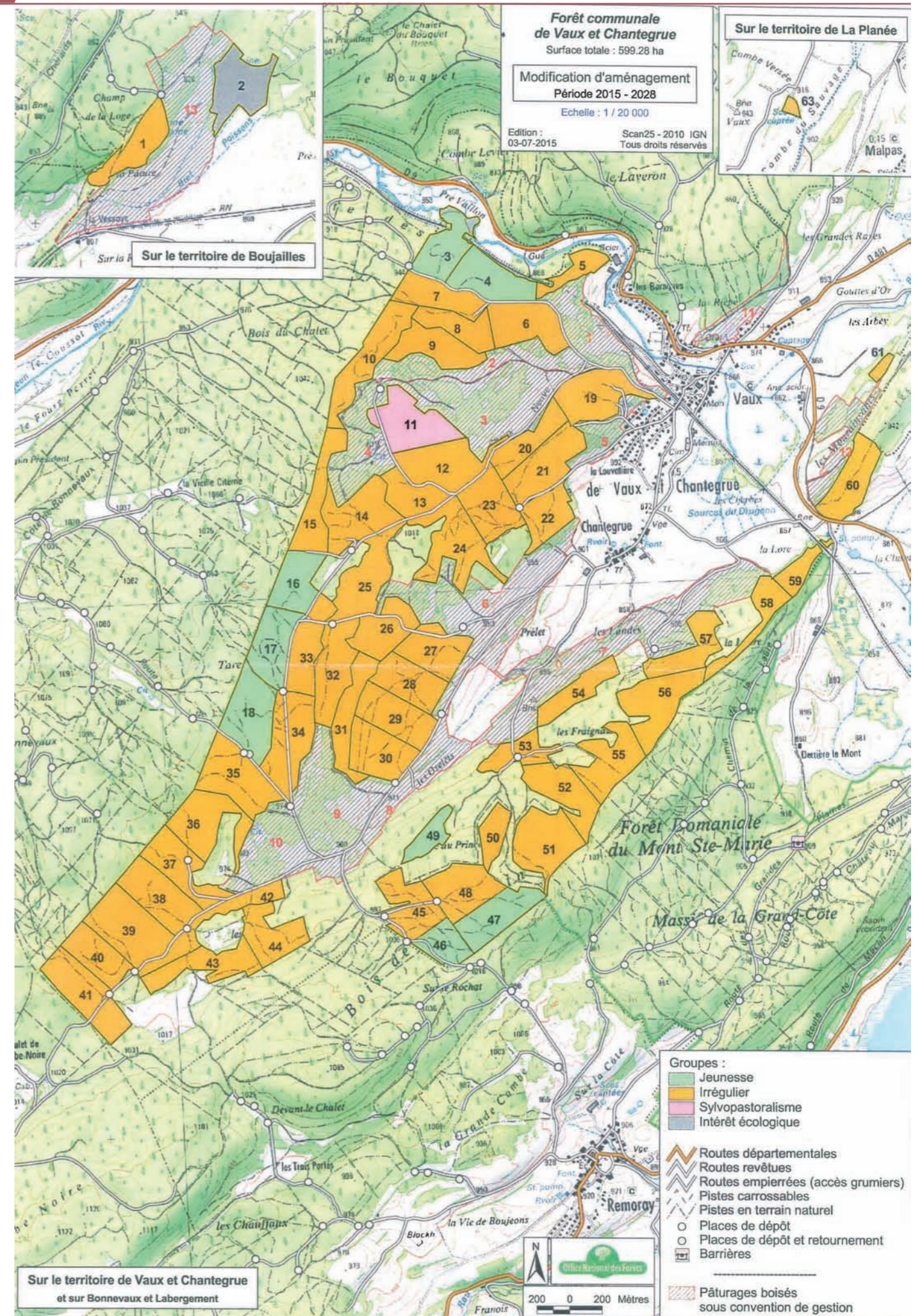
• LES RÉALISATIONS 2009 À 2015 :

a) La récolte de bois :

La rotation des coupes a été fixée à 8 ans. Depuis 2009, 34 parcelles ont été parcourues sur une surface de 301,18 ha. Durant cette période, 18 322 m³ de bois ont été récoltés soit 2617 m³ par an. La récolte sous forme de chablis sur 2009-2015 : 2908 m³ soit 16 % de la récolte totale.

Détail des prélèvements :

- grumes et petit résineux : 14 341 m³
- chablis résineux : 2 908 m³
- feuillus destinés à la vente aux habitants : 1073 m³ soit 1650 stères.



b) Les travaux forestiers

Travaux sylvicoles	
Entretien mécanisé des cloisonnements d'exploitation et sylvicoles	152 ha
Travaux manuels : dégagement des semis, nettoyage, dépressage et remise en état après coupes	149 ha
Travaux de plantation 650 épicéas et 100 érables	0,75 ha

Maintenance du domaine	
Entretien du parcellaire, ouverture et mise en peinture	38 km
Fauchage des accotements, passage d'un lamier et d'une épareuse	16 km
Entretien de renvoi d'eau	3 u
Dégagement des captages, sources et réservoir	7 u
Fourniture plaques de parcelles	269 u

Travaux d'infrastructures	
Création de pistes d'exploitation	1,27 km
Création d'une place de dépôt et de retournement « chemin normand »	1 u
Remise en état de la route de la citerne (enrobage) et création d'une place de dépôt	0,880 km
Remise en état de la route aux Porcs et création d'une place de retournement « La Vessoye »	0,3 km
Remise en état du chemin de La Lore (photo ci-contre)	0,320 km



c) Bilan financier de 2009 à 2014

		Moyenne annuelle (€)
DÉTAIL DES RECETTES	Vente de bois sur pied	65 944,00 €
	Vente de bois façonnés bord de route	57 342,00 €
	Vente de menu produit	8 400,00 €
	Location de la chasse	88,00 €
	TOTAL DES RECETTES	131 744,00 €
DÉTAIL DES DÉPENSES	Travaux sylvicoles dégagement, plantation, entretien des cloisonnements	20 597,00 €
	Maintenance du domaine (parcellaire, fauchage des accotements)	1 338,00 €
	Travaux d'infrastructure	6 760,00 €
	Frais d'exploitation et de cubage (débardage, bûcheronnage et frais de cubage des bois vendu façonnés)	25 497,00 €
	Frais de garderie	8 497,00 €
	TOTAL DES DÉPENSES	62 689,00 €
BILAN	Bilan HT annuel (2009 à 2014)	69 085,00 €

Achat d'une parcelle boisée

Cette année, la commune a acheté une parcelle forestière de 28 ares au lieu-dit « Arbey et Champs Simon ».

C'est une parcelle globalement rectangulaire et riveraine de notre parcelle n° 61. Le type de peuplement dans cette parcelle, est une futaie d'épicéa plutôt régulière de bois moyens.

Coût : 6 558 € hors frais d'acquisition

État d'assiette 2016

C'est le programme de coupes prévu pour l'année prochaine. Le conseil municipal a validé ces volumes et ces modes de vente par le biais d'une délibération lors de la séance du 26 novembre 2015.

PARCELLES	VOLUME m³	MODE DE VENTE
9	363	Gros bois : bloc / Petit bois : contrat
12	541	Gros bois : prévente / Petit bois : contrat
20	522	Gros bois : contrat / Petit bois : contrat
25	614	Gros bois : prévente / Petit bois : contrat
26	323	Gros bois : prévente / Petit bois : contrat
53	217	Gros bois : bloc / Petit bois : contrat
24	42	Petit bois : contrat
Communaux	481	Gros bois : prévente / Petit bois : contrat

Fibre optique - Très Haut Débit



L'accès aux services Très Haut Débit est incontestablement devenu un service public local d'intérêt majeur.

C'est la raison pour laquelle le Département du Doubs et les Communautés de communes volontaires, réunis au sein du Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit, ont, dès 2012, pris l'initiative d'un projet très ambitieux ayant pour objectif de couvrir l'ensemble du département en fibre optique jusqu'à chaque habitant et entreprise au plus tard d'ici 2024.

Grâce à l'engagement précurseur et volontariste de la Communauté de communes Frasnè-Drugeon aux côtés du Département, la commune de Vaux et Chantegrue est la toute première commune entièrement fibrée du département et même l'une des premières communes rurales de France dans ce cas. Un accès à la fibre optique est disponible pour chaque foyer depuis le mois d'octobre 2015. Concrètement, chaque habitation peut être reliée au datacenter de Besançon, cœur du réseau, par une vaste toile de câbles en fibre optique déployé dans le cadre de travaux conséquents menés en moins de 10 mois.



Un point de branchement optique (boîtier dans la rue ou sur le palier) est désormais prêt à proximité de chaque logement pour permettre le fibrage de ce dernier. Pour déclencher le raccordement de votre habitation au réseau, vous devez choisir un Fournisseur d'Accès Internet. Pour les locataires, vous devez aussi obtenir préalablement l'accord de votre propriétaire.

Aujourd'hui, trois fournisseurs se sont portés volontaires pour répondre à vos demandes, il s'agit de :

- Comcable (www.comcable.fr)
- K-net (www.k-net.fr)
- WIBOX (www.wibox.fr)

Ces fournisseurs proposent du Triple Play, c'est-à-dire de l'Internet à très Haut Débit (100 mégabits / seconde Max), de la téléphonie fixe et de la télévision. Pour bénéficier de ce bouquet de services, les fournisseurs mettent à disposition de chaque abonné un boîtier de terminaison de réseau appelé communément Box internet.

Concrètement, les principaux apports de la fibre optique sont :

- L'utilisation d'un réseau de communication entièrement neuf et moderne surveillé en permanence par des équipements informatiques qui présente une fiabilité largement supérieure au réseau cuivre.
- Une qualité de service équivalente pour tous les abonnés qui n'est pas liée au positionnement géographique ou à la mise en place d'abonnements beaucoup plus coûteux.
- Une vitesse d'envoi équivalente à la vitesse de réception qui vous permet d'envoyer sans problème des photos, des vidéos ou des gros fichiers.
- La fin des mauvaises surprises quand on reçoit la facture de téléphone grâce à la présence d'un forfait qui intégrera toutes les communications vers les fixes ou vers les fixes et les mobiles en fonction de votre choix.
- Une qualité téléphonique améliorée.
- Pour internet, l'utilisation possible de toutes les connexions en parallèle sans pénaliser les vitesses d'accès (tablettes, téléphones, mobiles sur WIFI, PC, Télévision,...).
- Des applications Internet beaucoup plus rapides (100 MBPS au lieu de 1 Mbps) (un film => moins de 2 minutes, 100 photos => moins d'1 minute, un album musical => moins de 10 secondes).
- Le choix entre de nombreux bouquets TV et la possibi-

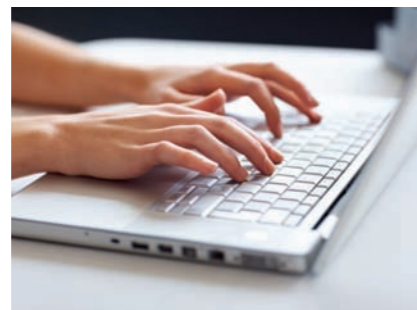
lité de recevoir la télévision en Haute Définition ou en 3D et demain la 4K si votre téléviseur le permet.

• En cas de vente d'un bien immobilier ou de recherche de locataires, il faut avoir en tête que la présence d'un raccordement à la fibre optique constitue un atout supplémentaire.

Par ailleurs, il est maintenant extrêmement facile d'avoir accès à Internet. Une simple tablette (à partir de 50 à 100 € en fonction de la taille de l'écran) ou un smartphone peuvent très facilement se connecter sans fil à la box de votre opérateur (la mise en route de ces équipements prend quelques minutes). Vous pourrez ensuite surfer sur Internet et vous créer une adresse email pour envoyer et recevoir des courriers électroniques.

Dès que vous serez connecté vous pourrez bénéficier de nombreux services comme :

- La recherche d'un numéro de téléphone, d'un artisan, l'accès en ligne à une notice d'utilisation que vous avez égarée, la comparaison des prix et des caractéristiques d'un appareil avant un achat et les fournisseurs disponibles à proximité ou en ligne, la préparation d'un itinéraire ou la réservation d'un hébergement, etc.
- L'accès à des sites de e-commerce pour toutes sortes d'achats.
- La simplification de vos relations avec les administrations par l'échange de courriers électroniques, l'utilisation des FAQ (Foire Aux Questions), l'utilisation de formulaires en ligne, la création de comptes personnels (exemple : AMELI pour la sécurité sociale) et éventuellement le paiement des sommes dues.
- L'échange de photos et de vidéos en instantané avec vos proches où qu'ils se trouvent.



- La possibilité de passer gratuitement des appels Vidéo partout dans le monde.
- Le téléchargement de musique et de vidéos.
- L'accès à des jeux en ligne : classique comme « les chiffres et les lettres » ou le tarot ou plus modernes FIFA (jeu de foot) ou des jeux de stratégie.

Le Très Haut Débit va aussi être à l'origine de nouveaux usages comme :

- Le télétravail qui permet à certains salariés de travailler depuis chez eux une partie de la semaine en restant connectés aux serveurs de leur entreprise et en pouvant participer à des réunions grâce à la visioconférence.
- De nombreux services liés au maintien à domicile des personnes âgées comme :
 - 1) La télémédecine qui permettra bientôt à des généralistes d'ausculter des patients à distance si une personne formée et équipée d'un chariot spécial se trouve près d'eux.
 - 2) Les appels vidéo qui permettent une meilleure appréhension de l'état de santé de la personne et qui sont beaucoup plus conviviaux.
 - 3) Tous les services liés à l'aide à domicile qui utiliseront de plus en plus les accès à internet.
 - 4) Tous les échanges avec les administrations (sécurité sociale, impôts, préfecture, services publics locaux...).
- Tous les services qui vont se développer dès qu'une partie importante de la population aura accès au Très Haut débit.
- Le stockage de fichiers sur le cloud (serveurs distants) qui vous permettra de sauvegarder vos documents et de les rendre accessible de n'importe où. Par exemple, toutes vos photos et vidéos numériques ne risqueront plus de disparaître si votre ordinateur tombe en panne.

Bibliothèque : le renouveau

Après des travaux de rénovation et plusieurs mois d'attente, c'est avec grand plaisir que les valchantois ont renoué avec leur bibliothèque le 5 décembre 2015 ! Jour de la réouverture officielle, ce fut l'occasion pour les lecteurs, petits et grands, de découvrir un local accueillant et bien achalandé autour du verre de l'amitié.

Bibliothèque dite « de réseau », l'inscription y est gratuite pour les habitants de la CFD et profite des nombreux services de la médiathèque intercommunale de Frasne. Un très large choix de documents y est proposé et une rotation fréquente de ces documents est possible entre les différentes communes faisant partie du réseau (livres pour petits et grands, livres audio ou pour malvoyants, documentaires, CD, DVD...).

Des ressources numériques sont également proposées (formations diverses, lectures, jeux...) via Média-Doo, le service de ressources numériques de la médiathèque départementale du Doubs. Il est possible de découvrir les ressources cinéma en visionnant 5 films par mois... et tout cela gratuitement !!

Le catalogue des documents proposés dans le réseau de la médiathèque et des bibliothèques des villages est consultable sur le site internet www.frasnedrugeon-cfd.fr rubrique « équipements et services ». Vous pouvez consulter les ouvrages, vérifier leur disponibilité et (une fois votre inscription faite) effectuer une réservation.

Alors, n'hésitez plus ! Venez pousser la porte de votre bibliothèque communale chaque samedi de 10h30 à 12h. Les bénévoles se feront un plaisir de vous y accueillir.



Et si vous souhaitez découvrir les nombreuses animations proposées par la médiathèque intercommunale (histoires pour p'tites oreilles, séances de tapis-lectures pour les 18 mois à 3 ans, etc.) n'hésitez pas à consulter le site internet de la CFD rubrique médiathèque.

Formation à l'utilisation du défibrillateur

Suite à son installation, une séance d'initiation aux premiers secours a été organisée à la salle des fêtes le 6 mai 2015. Une quinzaine d'habitants a pu apprendre les gestes qui sauvent sur un mannequin, grâce aux conseils éclairés de Monsieur Sabtini, formateur agréé.

Les 3 gestes pour sauver une vie :

- appeler le 15 (SAMU)
- masser
- défibriller

En cas d'arrêt cardiaque, chaque minute qui passe, c'est 10% de chance de survie en moins. Pour rappel, le défibrillateur se situe sur la façade de la salle des fêtes.



Installation d'une borne éco-mobilité

Comme dans les 9 autres communes adhérentes au Syndicat Intercommunal d'Electricité de Labergement-Ste-Marie, notre village s'est doté d'une borne électrique pour voitures et vélos. Gratuitement, chaque propriétaire de véhicule électrique peut, grâce à une carte délivrée en mairie, recharger sa voiture ou son vélo.

Ainsi, le SIEL propose un service entièrement gratuit de proximité et de réactivité. L'installation de ces bornes n'est pas une révolution

mais juste une évolution pour rendre notre territoire plus attractif. Et cela fonctionne car des utilisateurs de l'extérieur programment leur itinéraire par les villages équipés... la gratuité n'y étant pas étrangère non plus!

À disposition de tous, cette borne est située en contrebas de la mairie, à côté des monuments aux morts. Une place de stationnement y sera prochainement dédiée et matérialisée.

Coût : 0€ / entièrement à la charge du SIEL



Urbanisme

Rappel :

Les règles d'urbanisme définissent les principes applicables à tous, afin de savoir ce qui est permis et ce qui est proscrit en matière d'utilisation des espaces, de possibilités d'aménagement ou de construction.

Ces règles doivent être appliquées de façon rigoureuse. Il appartient donc à chacun de bien se renseigner auprès de la mairie afin d'obtenir les autorisations nécessaires avant d'engager des travaux.

Quand demander un permis de construire ?

- construction nouvelle de + de 20 m²
- piscine de 10 m² à 100 m² dont la couverture fixe ou mobile est supérieure à 1,80 m de haut
- restauration immobilière d'une construction
- extension d'une construction existante avec création de surface supérieure à 40 m² dans les zones urbaines
- extension d'une construction existante avec création de surface supérieure à 20 m² hors des zones urbaines
- extension d'une construction existante avec création de surface comprise entre 20 et 40 m² si la surface après travaux est supérieure à 170 m².

Quand déposer une déclaration préalable ?

- construction nouvelle comprise entre 5 et 20 m² (abri de jardin, cabane, etc.)
- construction nouvelle inférieure à 20 m² en secteur protégé
- mur égal ou supérieur à 2 m de haut
- clôture en limite de propriété
- piscine inférieure ou égale à 100 m², non couverte ou avec couverture inférieure à 1,80 m de haut
- châssis ou serre d'une hauteur comprise entre 1,80 m et 4 m de haut sur une superficie inférieure à 2000 m²
- plate-forme agricole en secteur protégé
- fosse agricole avec bassin compris entre 10 et 100 m²
- terrasse ou plate-forme de plain-pied en secteur protégé
- travaux sur construction existante modifiant l'aspect extérieur (création d'une ouverture...)
- ravalement de façade avec changement du coloris
- création d'un bardage extérieur
- isolation par l'extérieur d'une construction
- changement de porte ou de fenêtre comportant une modification de matériau, vitrage, couleur ou dimensions

- travaux sur construction existante avec transformation de plus de 5 m² de surface close et couverte non comprise dans la surface de plancher initiale pour la création d'une nouvelle pièce
- extension d'une construction existante avec création de surface comprise entre 5 et 40 m²
- changement de destination d'un bâtiment existant

Que peut-on faire sans formalités ?

- petite construction de moins de 5 m²
- mur inférieur à 2 m de haut s'il ne constitue pas une clôture en limite de propriété
- mur de soutènement
- piscine inférieure à 10 m²
- châssis ou serre inférieure à 1,80 m de haut
- plate-forme agricole
- construction temporaire (moins de 3 mois)
- terrasse ou plate-forme de plain-pied
- réparation ordinaire sur une construction existante
- ravalement de façade strictement identique (même coloris, même matériau, même apparence)
- changement de porte ou de fenêtre strictement à l'identique (même matériau, vitrage, couleur, dimensions)

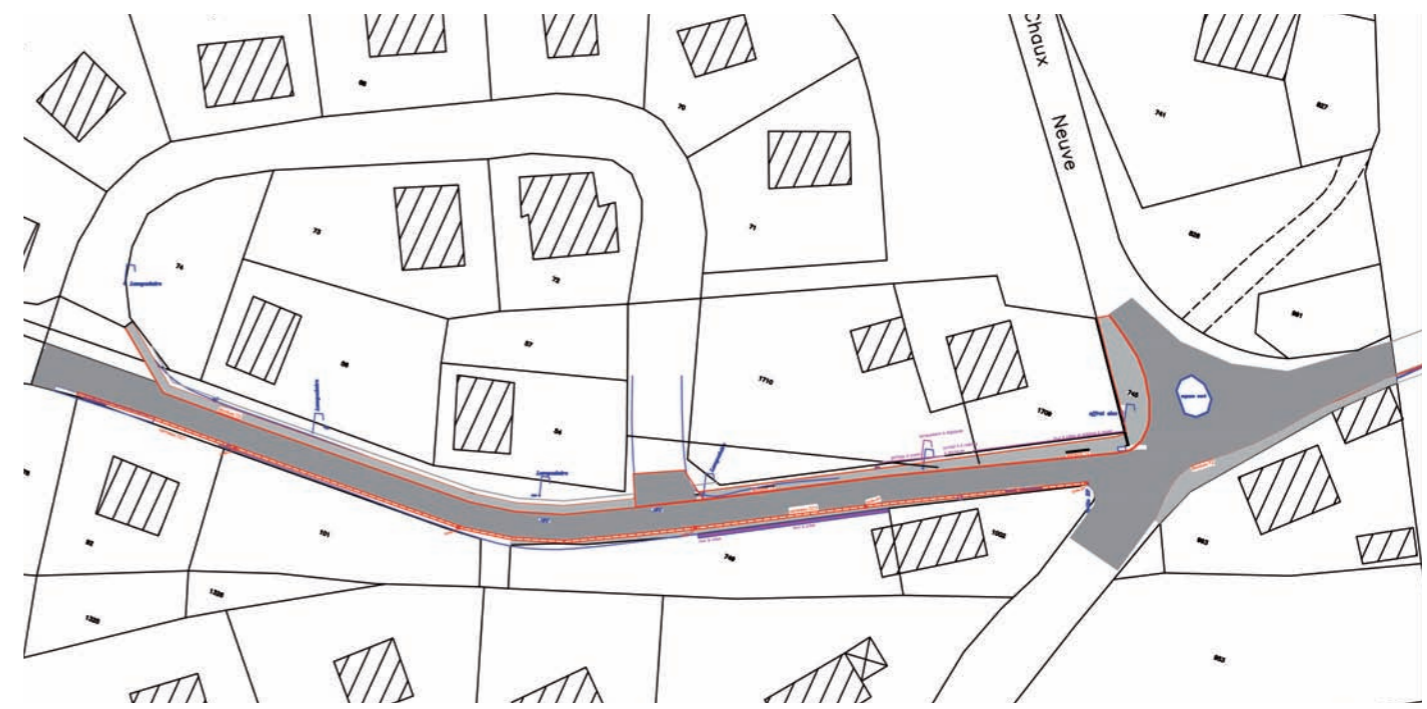
PERMIS DE CONSTRUIRE		
CFD	(FRASNE)	Construction hangar stockage matériel
CFD	(FRASNE)	Construction garage d'ameublement
M. et Mme Stéphane ZAGGARIO	(16 rue de l'Eglise)	Extension de garage
Pierre BUFFAUD - Lydie PASQUIER	(4 rue de la Louvatière)	Construction maison individuelle
Aloïs VIONNET	(3 rue Chargebin)	Rénovation ferme en vue d'installation
Christian BESCHET	(23 rue du Préjean)	Edification de 2 garages monoblocs
M. et Mme Maxime GIROD	(19 Le Martinet)	Construction maison individuelle

DÉCLARATIONS PRÉALABLES		
Michaël SAILLARD	(16 rue du Laveron)	Division parcelle
Claude PARENT	(13 rue du Pré Jean)	Extension terrasse et édification mur en limite
Commune de Vaux-et-Chantegrue	(4 La Pyramide)	Division parcelle
M. et Mme Alain LAMBERT	(10 Grand'Route)	Réfection de façade et pose d'une fenêtre de toit
Mickaël TOUSEAU	(21 rue des Marais)	Extension terrasse
Bernard LOUVRIER	(1 rue du Laveron)	Changement des fenêtres et réfection toiture

Les projets en 2016

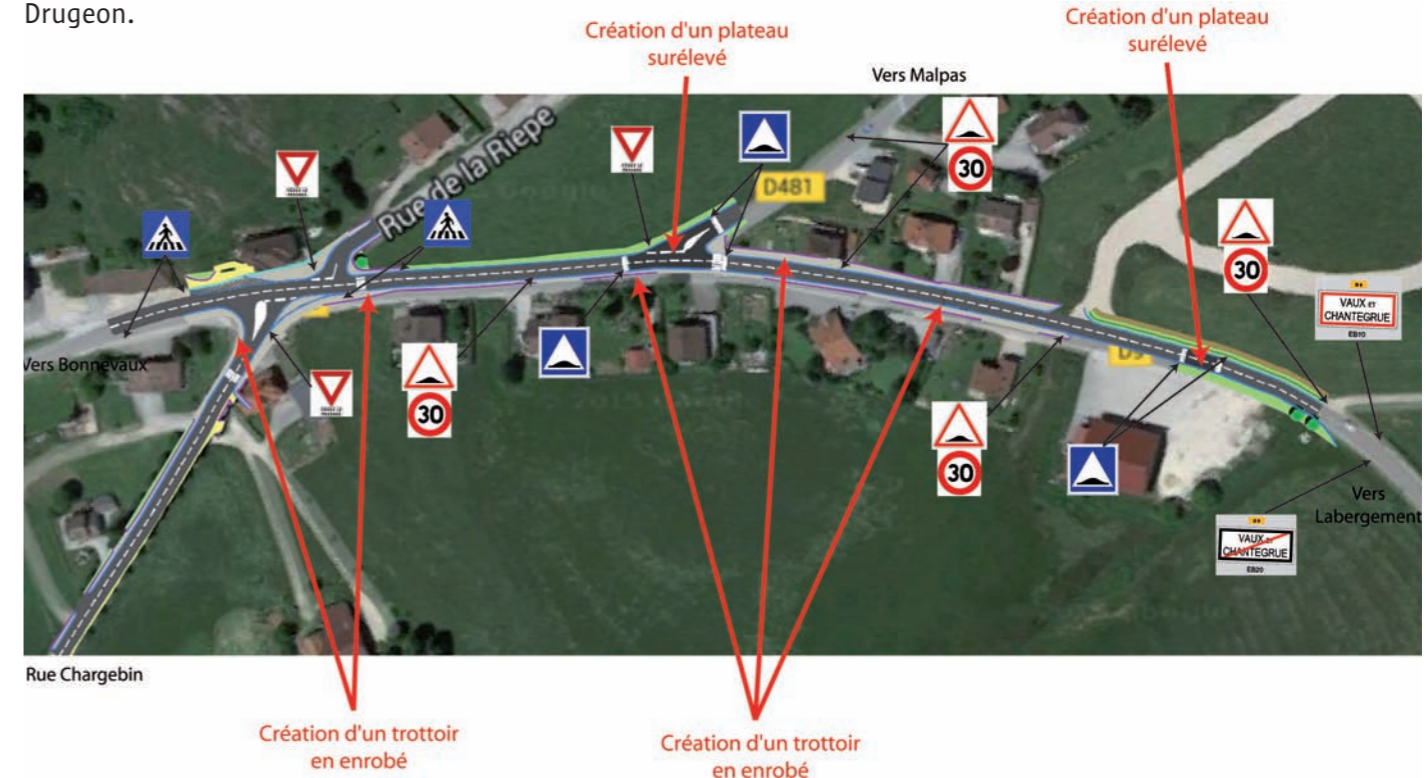
Réfection de la chaussée rue des Courbes

Afin de sécuriser le carrefour de la rue des Courbes et de la rue Chargebin, un aménagement sera effectué durant l'année 2016. La chaussée sera à cette occasion rénovée et des trottoirs seront créés.



Aménagement de l'entrée est du village

Profitant de l'enfouissement des réseaux le long de la route départementale, l'entrée du village côté Labergement sera aménagée et sécurisée. Les travaux se prolongeront ensuite le long de la rue Chargebin jusqu'au pont sur le Drugeon.



Quelques événements portés par la commune

Deux incontournables : le repas des aînés et celui des mamans

Le repas des aînés 2015 s'est déroulé le dimanche 12 avril au restaurant l'Escale à Saint Point, journée durant laquelle la bonne humeur était de mise.

Temps riche d'échanges, d'amitié et de convivialité, au cours duquel deux de nos aînés ont été honorés pour leurs 85 ans : Mme Thérèse MANZ a reçu un tableau et M. Philippe



CHEVALIER passionné de langues anciennes, était comblé de recevoir un dictionnaire français latin et un bon d'achat en librairie. Moment privilégié et précieux autour d'une bonne table qui, quelques mois plus tard, a accueilli toutes les

mamans du village... Ce dîner a permis de leur rendre hommage et d'exprimer l'importance des rôles qu'elles jouent. Le nombre important des participantes démontre encore la vitalité du village.

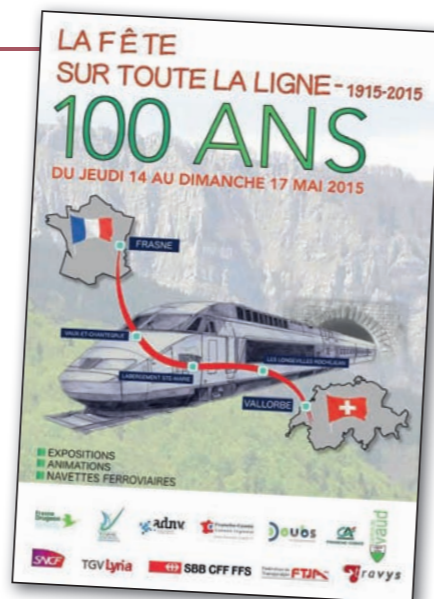
Centenaire de la ligne Frasné - Vallorbe : la fête sur toute la ligne ! De nombreux bénévoles pour un grand événement.

C'est dans un esprit de fête que s'est déroulée la semaine du 11 au 17 mai 2015 avec la célébration du centenaire de la ligne Frasné-Vallorbe et du tunnel du Mont d'Or. Situé sur cette ligne ferroviaire, notre village s'est invité à la fête et ce fut un travail de longue haleine pour les quelques 80 bénévoles valchantois et acteurs de la filière bois.



Les 2 premiers jours de la semaine, consacrés à la circulation des trains touristiques pour les scolaires, ont connu un énorme succès pour les classes du secteur. Ce ne sont pas moins de 800 élèves qui ont pu, le temps de deux journées, découvrir les richesses de 2 pays voisins et amis. Des échanges franco-suisses fructueux qui ont laissé aux enfants des souvenirs plein la tête (et une casquette offerte par l'organisation).

Ces derniers ont ensuite su convaincre leurs parents de faire de même durant les 4 jours du week-end de l'ascension puisque l'estimation du nombre de visiteurs dans les



navettes-trains avoisine au total les 10 000 personnes ! Pour les voyageurs qui avaient décidé de faire un arrêt en gare de Vaux-et-Chantegrue, ils furent accueillis avec des chants et costumes d'époque ! De bonnes parties de rigolade pour les costumés et une belle animation pour les visiteurs.



Sous le chapiteau qui trônait sur la place de l'église, un thème était à découvrir : celui du bois et de la forêt. Nos artisans et entrepreneurs locaux s'étaient pour l'occasion tous réunis afin d'offrir de belles démonstrations et expositions : transport, sangles, boîtes à Mont d'Or, menuiserie, chasse, gestion de la forêt, scierie, sans oublier l'atelier manuel pour les enfants et l'exposition sur les anciennes vues du village.



Un concentré de découvertes dont chacun a pu ensuite débattre autour de la buvette bien tenue et largement animée.

Parmi toute cette effervescence quotidienne, 2 événements ont eu lieu ponctuellement :

- le jeudi après-midi, un tournoi de foot a réuni des enfants venus des 2 côtés de la frontière. Dans un esprit convivial et fair-play, les équipes se sont affrontées en mini match pour le plaisir de tous.



- le vendredi soir, une conférence sur le thème du bois et de la crise a accueilli un large public composé de curieux et de professionnels de la filière.

Bref, ce fut un événement intense et long en préparation mais riche en échanges et découvertes. Nous ne fêterons pas un tel anniversaire chaque année mais qui sait, peut-être que dans 25 ans, les actuels enfants du village seront les acteurs d'une nouvelle fête de ce type !

Coût : 3 803,25 €

Festivités du 14 juillet

C'est dans une ambiance conviviale et chaleureuse que le village a accueilli les traditionnels feux d'artifice du 14 juillet, financés chaque année par la Communauté de Communes Frasne-Drugeon.

Pour cette occasion, la municipalité a sollicité le partenariat de l'association VECA (Vaux-Et-Chantegrue Animations) qui a pris en charge la partie festive de l'événement en proposant des repas sous chapiteau et une soirée dansante.

Une vraie réussite qui a attiré de nombreux habitants de la CFD et des villages voisins avec des feux d'artifice qui méritaient vraiment le déplacement !

Coût : 1080 € pour la commune / 3600 € pour la CFD



Assemblée générale de l'Amicale des maires du Haut-Doubs

Notre commune a accueilli le samedi 28 novembre 2015 l'Assemblée Générale de l'Amicale des maires du Haut-Doubs.

Cette association a pour but d'organiser des journées d'information et de réunions amicales permettant toutes formes d'échanges entre les élus de trente-six communes.

Cette année, après lecture des comptes de l'association et la présentation sous forme de film des 5 communes invitées (Les Villedieu, le Brey-Maison du Bois, Malpas, La Planée et Vaux-et-Chantegrue), ce fut l'intervention de M. Cochet du cabinet KPMG qui a attiré toutes les attentions ! Son intervention, très attendue de tous les élus présents, fut l'occasion pour chacun de décrypter la fameuse loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), qui vise à transférer un maximum de compétences aux communautés de communes, « dépeupillant » ainsi les communes d'un certain nombre de leurs missions.

Une situation assez alarmante pour les maires de nos modestes villages, qui verront tout d'abord leurs dotations de l'Etat diminuer de manière significative et ensuite le transfert d'un certain nombre de compétences en intercommunalité.



Ne soyons pas pessimistes, mais nos services en commune risquent de s'amoinrir voire à plus ou moins long terme de disparaître...

Fête patronale

La fête Patronale 2015 a, cette année encore, rassemblé de nombreux habitants du village et des alentours. Sous un soleil radieux, le verre de l'amitié était servi près de l'église pendant que la Clique de Bonnevaux / Boujailles interprétait des airs populaires apprécié de tous. Moment de liesse et de fête.

Le cadeau des aînés

Quand les conseillers font les lutins en attendant la distribution des cadeaux de Noël aux aînés du village...



Une nouvelle vie pour l'ancien gîte

Ouverture d'un magasin d'alimentation avec débit de tabac «Au panier valchantois»

Depuis juillet 2015, après quelques menus travaux, notre ancien gîte L'Auberge du Berger a ré-ouvert ses portes pour le plus grand plaisir des valchantois.

En effet, dans un cadre rustique et montagnard, Christelle Godart propose 900 références de produits ainsi qu'une large gamme de spécialités régionales, un débit de tabac et la vente de timbres.

Ouvert chaque jour sauf le lundi, ce commerce a redonné vie à un bâtiment depuis plusieurs mois sans activité, mais surtout a offert un service essentiel au village.

La commune, soucieuse de permettre un service de proximité, une jeune femme expérimentée désirant créer sa petite entreprise : ce sont ces circonstances qui ont redonné un usage utile pour une partie de cet ancien gîte.



Présentation

La communauté de communes du plateau de Frasne et du Val du Drugeon (CFD) regroupe **10 communes** (Bannans, Bonnevaux, Boujailles, Bouverans, Bulle, Courvières, Dompierre-les-Tilleuls, Frasne, La Rivière-Drugeon et Vaux-et-Chantegrue) pour une population de 5 700 habitants et une surface de 178 km².

Le territoire de la CFD est marqué par les activités liées à la forêt et à la transformation du bois, à l'agriculture et à la transformation du lait mais aussi par un tissu artisanal dynamique et une démographie en augmentation. Il se caractérise également par la présence de milieux naturels remarquables avec le bassin du Drugeon, qui est l'une des plus grandes zones humides d'altitude françaises avec plus de 2 000 hectares de tourbières, lac, marais, ruisseaux, forêts marécageuses de qualité écologique exceptionnelle.

La CFD est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, c'est-à-dire qu'elle perçoit directement une partie du produit des taxes locales dont elle vote les taux pour la part intercommunale (taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti, taxe d'habitation). Depuis le 1^{er} janvier 2012, la CFD perçoit, en lieu et place des communes, l'ensemble des contributions économiques des entreprises (CVAE, CFE, IFR, TASCOM¹) dans le cadre de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). Cette mise en place donne lieu à des attributions aux communes pour la compensation de la taxe professionnelle. L'objectif d'un EPCI est de gérer des services et des équipements dans l'intérêt d'un territoire et de ses habitants, à des échelles de taille permettant de mobiliser des moyens financiers et humains supérieurs à ceux des communes prises séparément. Il s'agit aussi de travailler d'une manière à mutualiser les moyens et à les optimiser en choisissant les niveaux d'actions pertinents et efficaces.



La CFD est dirigée par un conseil communautaire composé de **27 représentants élus des conseils municipaux de toutes les communes** (le nombre de représentants dépend du nombre d'habitants, il est au moins de 2 conseillers communautaires par commune). Son Président depuis 2008 est M. Claude Dussouillez, Maire de Bannans. Il est entouré de vice-présidents et du bureau des maires des dix communes qui proposent des actions à conduire en fonction des moyens et des budgets votés par le conseil communautaire². Actuellement, 13 personnes (soit 10 équivalents temps-plein) y sont employées dans les différents services (administration, aménagement du territoire, numérique et développement économique, environnement et assainissement, communication, tourisme, animations, médiathèque, sport et jeunesse...)

Coordonnées : Communauté de communes du plateau de Frasne et du Val du Drugeon

3 rue de la Gare, 25560 FRASNE
Téléphone : 03 81 49 88 84 - Fax : 03 81 49 82 06
www.frasnedrugeon-cfd.fr
contact-frasne-drugeon@orange.fr

Compétences

En tant que communauté de communes au sens de la loi, la CFD se doit d'exercer des compétences obligatoires qui sont :

- **L'aménagement de l'espace communautaire.**
- **Le développement économique et touristique :** ZAE intercommunale de Bulle qui est en cours de travaux et bientôt prête à recevoir des entreprises³ / infrastructures pour le haut



ZAE Bulle

et très haut débit avec l'adhésion au Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit / accueil et promotion touristique, animations et visites guidées (notamment des tourbières) et aménagement de sites naturels, de sentiers de randonnées et autres infrastructures pour le tourisme.

La CFD exerce également des compétences dans les domaines suivants :

- **Protection et mise en valeur de l'environnement :**
 - La gestion de la Réserve Naturelle Régionale des Tourbières de Frasne-Bouverans sous tutelle de la Région de Franche-Comté.
 - La collecte et le traitement des ordures ménagères ainsi que les déchèteries sont confiés à des entités regroupant plusieurs communautés de communes : le SMCOM et PREVAL⁴.
 - L'assainissement : gestion de la station d'épuration intercommunale située à la Rivière-Drugeon qui recueille et traite les eaux usées des communes / investissement et entretien pour les réseaux de collecte et transport des eaux usées entre les

communes et la station d'épuration.

- **Entretien, construction et fonctionnement d'équipements culturels, sociaux et sportifs.**
- **Logement et cadre de vie :**
 - Organisation de manifestations comme la Randonnée des Fruitières à Comté, soutien aux associations dans l'animation sociale, culturelle et sportive du territoire dès lors que leurs actions s'exercent à l'échelle de tout le territoire intercommunal et participe à l'attractivité du territoire.
 - Gestion de la médiathèque intercommunale de la vallée du Drugeon qui dispose d'un point info tourisme et d'ordinateurs en libre accès, ainsi que d'un catalogue en ligne. Plus de 900 inscrits sont comptabilisés à ce jour.
 - Actions en direction de l'enfance et de la jeunesse : embauche à l'année d'un éducateur sportif dans les écoles et moniteur de ski en hiver, interventions musicales en milieu scolaire, interventions de sensibilisation à l'environnement dans les écoles (avec

le CPIE du Haut-Doubs...), subventions aux associations des collèges de Frasne et Mouthe, activités pour les collégiens (club journal, classe environnement, accueil d'auteurs, conférences, formation aux premiers secours...), accueil de classes et animations pour enfants à la médiathèque, permanences du relais petite enfance deux fois par mois à Frasne et ateliers pour les nounous,...

- Gestion des domaines nordiques de ski et de raquettes à Frasne et Vaux-et-Chantegrue / Combe Noire en association avec la Régie du Domaine Nordique de la Haute-Joux.

- **Autres compétences**
 - Gestion des bâtiments de la gendarmerie à Frasne. Adhésion au Syndicat Mixte d'Électricité du Doubs (SYDED) et au Syndicat Mixte d'Électricité de Labergement Sainte Marie (SIEL) ainsi qu'au Syndicat Mixte de Réalisation de l'Abattoir du Haut-Doubs.
 - La CFD verse également des subventions de fonctionnement aux communes en fonction de projets précis.

¹ CFE : Cotisation Foncière des Entreprises ; CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises ; IFR : Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux ; TASCOM : Taxe sur les Surfaces Commerciales.

² Les comptes-rendus des Conseils communautaires sont accessibles sur le site www.frasnedrugeon-cfd.fr

³ Surface commercialisable de 13 hectares. Renseignements à la CFD.

⁴ Voir sur le site : www.frasnedrugeon-cfd.fr/l'environnement-et-le-developpement-durable/ordures-menageres-et-dechets/

Les itinéraires de randonnée du territoire

Depuis septembre 2014, en collaboration avec les 10 communes de la CFD, l'Union de la Randonnée Verte, l'Office National des Forêts et le Conseil Général du Doubs, un travail est en cours afin d'arriver à une offre homogène et de qualité en matière de randonnée sur le territoire (pédestre et VTT).

Prévu pour être finalisé dans le courant de l'année 2016, ce schéma des sites et itinéraires de randonnée devrait aboutir à :

- 5 itinéraires inchangés
- 1 itinéraire rénové

- 2 itinéraires modifiés
 - 5 itinéraires créés
- Soit 13 itinéraires pour un total de 80 km englobant tous les niveaux de difficulté.

Un balisage et une signalétique concernant les liaisons douces (143 km dont 51,6 km de liaisons pédestres et 91,4 km de liaisons cyclo) seront également mis en place afin de guider les randonneurs.

L'ensemble de ces itinéraires sera intégré sur des sites internet spécialisés en randonnée, comme par

exemple cirkwi.com ou visorando.com. Un renvoi sera effectué depuis le site de la Communauté de Communes où vous pourrez également retrouver des informations pratiques concernant la randonnée pédestre.



Nouveaux sentiers « tourisme de nature » de notre village

Grâce au soutien de la Région Franche-Comté, du Département du Doubs et du Fonds Européen pour le Massif du Jura (FEDER), la CFD en partenariat avec le CPIE du Haut-Doubs a travaillé depuis 2 ans à la création de nouvelles offres touristiques en matière de tourisme nature. Inaugurés le 2 juillet 2015, ces aménagements ont connu déjà un fort succès durant la saison estivale.

• Sentier du berger des vaches : explorez le cœur du Haut-Doubs !

Le sentier du Berger, qui existe depuis près de 20 ans, a retrouvé toute sa jeunesse ! De nouvelles bornes ont été créées pour enrichir la découverte ainsi qu'un espace d'orientation pour découvrir ce riche patrimoine naturel et bâti de manière originale.



3 sentiers sont maintenant proposés :

1- À Vaux-et-Chantegrue, explorez les mystères de l'eau (1 km). À vous de trouver les bornes du circuit pour découvrir les différents visages de l'eau dans le village.

2- À Chantegrue, suivez les traces du Berger des vaches (6 km). 3 étapes vous dévoilent les secrets de ce paysage singulier, riche de souvenirs d'une vie et de pratiques pastorales passées.



3- Au départ du site nordique, orientez-vous dans la nature (2 km). Découvrez un espace partagé où la faune et la flore, encore préservées, méritent toute votre attention.

• Espace permanent d'orientation de la Combe au Prince



L'orientation est une activité de loisir qui consiste à découvrir des balises (ou bornes de poinçonnage) situées sur le terrain naturel, par le parcours de votre choix, en se servant d'une carte spécifique.

Les balises sont des bornes en bois avec un numéro permettant de vérifier que vous êtes au bon endroit, et une pince «codée» (rouge) pour valider le passage à la balise. Sous forme ludique, pédagogique et sportive, les parcours proposés permettent la pratique de l'Orientation :

- avec la chasse au trésor «KLÉO» pour les enfants de 2 à 6 ans (3 niveaux de parcours différents)
- avec 2 parcours familiaux de niveau progressif (vert de 1.9 km et bleu de 3.3 km)



Les cartes de ces parcours sont disponibles au Point Info à Frasne, à la mairie de Vaux-et-Chantegrue et sur le site internet de la CFD.

Activités nordiques

Le territoire de la Communauté de communes Frasne-Drugeon est un territoire dynamique et sportif qui propose de nombreuses activités et animations.

Pendant la saison d'hiver, les activités nordiques de glisse (ski nordique, luge, raquettes...) peuvent être pratiquées à Frasne et sur le secteur de la Haute-Joux (porte d'entrée à Combe Noire - Vaux-et-Chantegrue, Cerniébaud, La Bourre – Mignovillard).

Nombre de pistes (ski de fond : 180,8 km, raquettes : 109 km)

Domaine de la Haute Joux, au départ de :	●	●	●	●	●
Mignovillard - Chalet de la Bourre	3	2	2	2	3
Cerniébaud - Chalet de la Haute Joux	5	3	1	1	6
Cerniébaud - La Patte d'Oie	-	1	-	2	2
Arsure - Chalet des Arches	-	-	-	-	3
Frasne	1	1	1	-	1
Vaux-et-Chantegrue	2	1	2	1	2

Classement des pistes de skis de fond selon leur difficulté : ● facile, ● moyen, ● difficile, ● très difficile.

● raquettes



Tarifs ski nordique (comprend ski de fond, itinéraires raquettes balisés et pistes multiactivités)

À la journée			
PASS NORDIQUE HAUTE-JOUX – FONCINE (accès uniquement sur les domaines nordiques Haute-Joux et Foncine)			
Pass séance adulte	Adulte + 25 ans	8€	Offre permanente Hors vac.scol. Par pers. Mini 6 pers Après 15h30 (16h durant les vac. de février)
Pass séance mini prix	Jeune 6 à 25 ans	4 €	
Carnet pass promo séances adulte	Par 10 (8 + 2 gratuits)	64€	Offre permanente – 1 seul paiement valable uniquement saison 2015-2016
	Par 5 (4 + 1 gratuit)	32 €	
Carnet pass promo séances jeune	Par 10 (8 + 2 gratuits)	32€	Offre permanente – 1 seul paiement valable uniquement saison 2015-2016
	Par 5 (4 + 1 gratuit)	16 €	
Pass séance famille	1 ad + 2 jeunes	16€	Gratuité pour les autres jeunes – offre permanente 1 seul paiement
	2 ad + 1 jeune	20€	

À la saison			
PASS NORDIQUE NATIONAL (accès au niveau national valable sur les sites adhérents à Nordic France et Suisse Romande)			
Pass adulte	Dès 17 ans	175€	
Pass jeune	6 – 16 ans révolus	40 €	
PASS SAISON MONTAGNES DU JURA (accès sur l'ensemble des sites nordiques des Montagnes du Jura et Suisse Romande)			
PASS adulte	Dès 17 ans	108€	Des tarifs préférentiels sont proposés en début de saison
PASS jeune	6 – 16 ans révolus	37€	
PASS famille	1 ad + 2 jeunes	182€	
	2 ad + 1 jeune	253€	Gratuité à partir du 3 ^e jeune – limité à 5 gratuits Gratuité à partir du 2 ^e jeune – limité à 5 gratuits

(attention : ce tableau reprend les principaux tarifs – pour l'ensemble de l'offre, consulter le site internet www.juramontsrivieres.fr)

Tarifs raquettes et piétons

Pass séance balade Haute-Joux et Foncine	Adulte + 25 ans	2,5€	Gratuit pour les - de 25 ans
Pass balade hebdo Haute-Joux et Foncine		10€	
Pass balade hebdo Montagnes du Jura	Dès 17 ans	20 €	Gratuit pour les - de 17 ans
Pass balade saison Montagnes du Jura		40€	

Spectacle de la saison culturelle départementale

Le 28 mars 2015, dans le cadre de la saison culturelle départementale, nous avons eu le plaisir d'accueillir à la salle des fêtes de notre village le duo de musiciens «De Los Ojos».

Ensemble dans la vie comme dans la musique, Sandrine Kohler (accordéoniste) et Sofiane Messabih (saxophoniste) ont, le temps d'une soirée, fait voyager le public valchantois (peu nombreux mais très attentif). Ils ont partagé leur âme voyageuse, avec une musique belle et chaleureuse, inspirée de rencontres, de paysages ou d'évènements.



Zoom sur une association intercommunale

MUSICART'S

MUSICART'S est une association de type loi 1901, à but non lucratif. Son objectif principal est l'enseignement de la musique et de la danse. Depuis 2004, elle est devenue école intercommunale.

Son comité est composé de :

Présidente : Micheline Baudoz (Bonnevaux), Vice Présidente : Stéphanie Vieille-Mecet (Bannans), Trésorière : Séverine Vandevorde (Goux), Secrétaire : Régine Delacroix (Courvières) et membres : Géraldine Mouraux (Frasne), Odile Beuque (Mournans), Myriam Locatelli (Eவில்), Karine Fabre (Courvières).
Deux directeurs se partagent les tâches : Frédéric Vuillaume et Patrick Racle.

L'école de musique est implantée sur la CFD et la CCA 800. Les cours sont dispensés sur 4 sites : Frasne, Levier, Bannans et Bians-les Usiers.

L'école fonctionne grâce au soutien financier de la CFD, de la CCA 800, du Conseil général et des inscriptions.

Elle compte 13 professeurs et 185 élèves. Quatorze disciplines y sont enseignées : danse, accordéon, clavier, piano, clarinette, violon, violoncelle, flûte, guitare, trompette, trombone, percussions, saxophone, formation musicale. L'école accueille des élèves à partir de 4 ans en éveil musical, en danse dès 6 ans et à partir de 7 ans pour l'apprentissage d'un instrument. À cela s'ajoute une chorale pour adultes.

La pratique de la musique en orchestre permet la rencontre entre les élèves de différentes disciplines pour jouer ENSEMBLE (Groupe Rock, Orchestre Junior et Ensemble à Cordes). Les élèves présentent leur travail au travers d'auditions en fin d'année, dans les différents villages des 2 communautés de communes.

Les interventions en milieu scolaire.

Une nouvelle musicienne a été recrutée dès la rentrée de septembre : Léa Gilet, chef de chœur, flûtiste, va à la rencontre des écoliers. Cette année, les élèves de Bonnevaux et Vaux-et-Chantegrue travailleront autour de la thématique : le corps en musique. Le projet sera présenté aux parents en fin d'année.



École intercommunale de la Haute-Joux

Effectifs

Suite à une baisse d'effectifs, notre école a perdu une classe. Cette année, les classes de maternelle et de CE1/CE2 sont à Bonnevaux. Et les classes de grande section/CP et CE2/CM1/CM2 sont à Vaux-et-Chantegrue. Les effectifs restent fluctuants mais suffisants et aucune menace de fermeture n'est envisagée pour cette année.



Départ de Monsieur Devillers



Arrivé avec le nouveau millénaire, Monsieur Devillers est parti enseigner dans la nouvelle école du RPI La Rivière-Drueon.

Il a participé à la mise en place du regroupement de l'école intercommunale de la Haute-Joux dont il était directeur.

Sportif et dynamique, il a proposé aux enfants de nombreuses activités et sorties (ski, voile, classes de découverte,...).

Nous le remercions et lui souhaitons une bonne continuation.

Mme Marpaux, nouvelle directrice de l'école de la Haute-Joux.

Suite au départ de M. Devillers, c'est Mme Marpaux qui a été nommée directrice du groupement scolaire. Après avoir enseigné à Labergement-Sainte-Marie, Geneviève Marpaux a rejoint l'école de la Haute Joux depuis maintenant 4 ans. Elle enseigne actuellement en classes de CE2/CM1/CM2.

Au-delà des difficultés liées à sa nouvelle mission administrative, Mme Marpaux se réjouit de la bonne entente et de la cohésion qui règne au sein de cette équipe éducative restreinte.

Lorsqu'on lui demande si la gestion des classes multi-niveaux constitue une difficulté, elle explique que l'organisation des classes s'articule autour de petits groupes qui permettent d'identifier rapidement les problèmes individuels des enfants. Lors de ces travaux de groupes, elle souligne également que les enfants acquièrent plus d'autonomie que les autres ce qui constitue un atout pour l'entrée au collège.

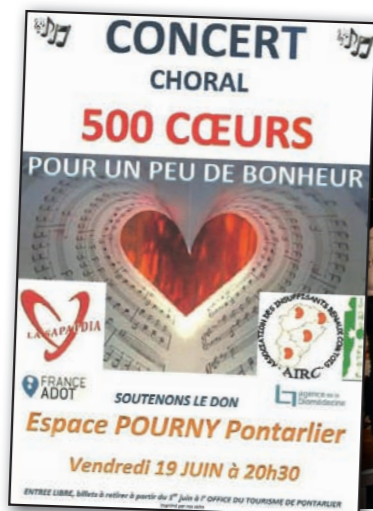
Nous lui souhaitons, tous nos vœux de réussite dans cette nouvelle fonction.



* En France, près d'un écolier sur 2 étudie dans une classe multi-niveaux. Les études ont montré que les progrès des élèves scolarisés dans des classes multi-niveaux étaient souvent supérieurs à ceux des élèves fréquentant un cours simple.

Une soirée inoubliable !
Les enfants de CM faisaient partie des 500 choristes qui ont chanté pour sensibiliser au don d'organe.

Merci à Jean Leclerc pour ses interventions dans la classe, lors du concert et de la fête de fin d'année.



Des journées à un train d'enfer

Ce sont de joyeux boute-en-train qui ont participé au centenaire de l'ouverture du tunnel du Mont d'or les 11 et 12 mai 2015.

Les classes de maternelle sont descendues à Labergement-Sainte-Marie où elles ont été accueillies par Mme Amoureux, enseignante. Les enfants des deux écoles ont participé à un « maternathlon ». Plusieurs ateliers de motricité leur ont été proposés. Ravis de leur journée, ils ont repris le train.

Les CP, CE1 et CE2, quant à eux, sont allés jusqu'à Vallorbe. Ils ont fait un rallye photo dans le musée du fer puis ont repris le train, dans le wagon de tête. Quelle entrée dans le tunnel !

Les CM ont eux accueilli des élèves suisses pour de l'orientation dans le village et une dégustation des produits du terroir. Le lendemain, c'était à leur tour de prendre le train pour rejoindre leurs correspondants à Vallorbe. Ils ont visité le musée et participé à de nombreux jeux sportifs.

Heureux d'être sortis de leur train-train quotidien, élèves et enseignants remercient les organisateurs pour cette belle aventure !



A.D.E.H.J (Association De l'École de la Haute-Joux)

L'ADEHJ est une association regroupant les parents d'élèves de Vaux-et-Chantegrue et Bonnevaux. Elle a pour but de mener des actions afin de récolter des fonds servant aux sorties et activités des enfants (cinéma, voyages de fin d'année...) mais aussi de créer des liens entre les parents et d'animer la vie de nos villages.

Beaucoup d'activités en 2015 ont permis aux parents de travailler ensemble dans la bonne humeur :

La participation en mai à la randonnée des fruitières à Bouverans suivie de la fête du centenaire de la ligne Frasn-Vallorbe où nous avons surtout œuvré pour l'atelier enfants qui leur a permis pendant 4 jours de laisser libre cours à leur imagination en fabriquant des objets en bois ou en faisant de la peinture.



En juin, la traditionnelle fête de l'école a été, cette année, agrémentée d'une structure gonflable pour la plus grande joie des enfants qui ont pu apprécier un hot-dog après s'être défoulés.



Pour la première fois, l'ADEHJ a organisé la brocante à Bonnevaux à la date du 27 septembre : une réussite avec près de 30 exposants. Le soleil au rendez-vous a permis aux chineurs et promeneurs d'être présents, les habi-

tuelles crêpes et un beau stand de courges très apprécié puisqu'il n'en n'est plus resté une seule de la centaine récoltée !



Le remplissage de la benne à journaux le 21 novembre s'est déroulé hélas sous la neige... Vous pouvez continuer à donner vos papiers et journaux : au local communal pour les habitants de Vaux, lors des ramassages à Bonnevaux (prochain ramassage prévu le 19/3). Un grand merci à tous les donateurs !

Le 12 décembre, la fête de Noël de l'école, qui permet aux enfants de recevoir un cadeau des mains du Père-Noël après leur spectacle, a été suivie d'une vente de sapins dans les deux villages.

En 2016 est prévue la participation à une fête de carnaval à Vaux qui permettra aux enfants comme aux parents de profiter du défilé puis d'une soirée fondue déguisée. Venez tous vous y amuser !

La brocante à Bonnevaux aura lieu le 25 septembre.

Un grand merci aux parents d'élèves et aux habitants des deux villages qui s'impliquent dans nos actions, et bonne année à tous !

Composition du bureau :

- Lydie Dauvergne (Bonnevaux) : présidente
- Stéphanie Massart (Vaux) : vice-présidente
- Nathalie Cuhe (Bonnevaux) : trésorière
- Pierre Nicod (Vaux) : vice-trésorier
- Julie Guérin (Bonnevaux) : secrétaire
- Bruno Larère (Vaux) : vice-secrétaire

CONTACT :

Association De l'École de la Haute-Joux

Mme Lydie Dauvergne : 03 81 89 89 92, adehj@orange.fr

Amicale des anciens combattants

CÉRÉMONIE du 11 NOVEMBRE
« Pour ne pas oublier notre histoire et ceux qui ont donné leur vie à la Nation »

Il y a un siècle, 1,4 million de soldats français sont morts en laissant 600 000 veuves et 760 000 orphelins : parmi eux, onze jeunes hommes de la commune. Cette terrible guerre qui a duré 4 ans fut un véritable carnage pour les combattants alliés mais aussi pour les Allemands.

Le Monument aux Morts fut inauguré le 5 octobre 1924 sous la pré-

sidence de M. ORDINAIRE, Sénateur et Conseiller général du Canton de Mouthe. Le Curé de la Paroisse prononça un sermon avant de bénir le Monument.

Étaient présents : M. VIONNET, maire de Vaux-et-Chantegrue, M. TREAND, mutilé et Président des Anciens Combattants, le Dr LETOUBLON, Vice-Président de l'Association des Anciens Combattants et M. Alfred MAIRE, ancien député. Chacun prononça un discours.

Source « Mémoire de 1914-1918, de la Vallée du Drugeon aux tranchées »



Amicale des sapeurs-pompiers - rive gauche

Ce centre regroupe les sapeurs-pompiers volontaires des communes suivantes : La Planée, Les Grangettes, Malpas, Saint-Point et Vaux-et-Chantegrue et possède un local situé à Malpas, dans le garage sous la Mairie.

L'effectif se compose de 19 personnes, dont 10 de Vaux-et-Chantegrue :

Cannelle Frédéric (Chef de centre, Adjudant-chef), Vanhuysse Nicolas (Adjoint, Sergent), Amoureux Guillaume, Andre Joël, Barthelet Jérôme, Beschet Christian, Devillers Loïc, Dautremont Mathis, Devic Samantha, Ferrer Jean-François, Fortier Fanny, Fortier Mickaël, Gillet Julian, Goffard-Bazzoni Marine, Mouraux Karen, Mouraux Manon, Oudot Jacques, Vanhuysse Marina, Vionnet Stéphane.

Deux jeunes suivent les cours de JSP (Jeunes Sapeurs Pompiers) : Océane Bejeannin de Vaux et Chantegrue (2^e année) et Pierre Oudot de La Plannée (1^{re} année). Nous ne pouvons que les féliciter et les encourager.

La formation prend toujours une part importante. Ainsi cette année, Nicolas Vanhuysse a suivi avec succès la formation pour être sergent.

Durant l'année 2015 (du 1^{er} janvier au 29 novembre), il y a eu 58 interventions, soit une augmentation de 65 % par rapport à 2014, réparties comme suit : 35 secours à personnes, 4 incendies, 12 accidents voie publique, 7 divers.

Le CPI remercie la population pour l'accueil des Pompiers lors de leur traditionnelle visite pour les calendriers.



CONTACT :

Sapeurs-pompiers rive gauche
pompiersrivegauche.e-monsite.com
amicalerivegauche@live.fr



Le corps des sapeurs-pompiers rive gauche recrute de nouveaux sapeurs-pompiers volontaires :

- hommes ou femmes de 16 à 55 ans
- motivés par l'aide à autrui, l'investissement dans un projet
- forts et ayant l'esprit d'équipe
- disposant de bonnes capacités physiques

En France, 193.000 hommes et femmes vivent un engagement quotidien au service des autres, en parallèle de leur métier, de leurs études... Chaque jour, ils démontrent que solidarité et altruisme ne sont pas de vains mots.

Pourquoi pas vous ?

En France 28 600 Jeunes Sapeurs Pompiers apprennent le métier de pompier. Pour tous renseignements : M. Nicolas VANHUYSE, 03 81 69 66 07

Association familiale et rurale

Nous avons le plaisir de vous parler de notre Association A.F.R. de Vaux-et-Chantegrue.

Le samedi 18 juillet 2015, nous avons organisé, à nouveau, le vide-greniers au hameau de Chantegrue. Avec l'aide de nouveaux bénévoles, nous avons reconduit cette manifestation que nous ne pensions plus pouvoir poursuivre.

La journée a commencé sous la pluie, faisant fuir les exposants, puis en milieu de matinée le ciel s'est découvert. 108 repas ont été servis et les stands (buvette, tombola, emplacements, pâtisseries) ont permis un résultat très satisfaisant.

Nous avons remis un chèque de 150 euros au périscolaire de Vaux-et-Chantegrue pour les menus achats de librairie. D'autres dons seront répartis entre le Téléthon de décembre et diverses associations locales à définir.

N'hésitez pas à venir louer le matériel que nous tenons à votre disposition tel que vaisselles, tables, cafetière géante, motoculteur neuf... sur rendez-vous.

Merci à tous les bénévoles de l'équipe du Téléthon, de l'Association Rurale et des indépendants.



CONTACT :

Association Familiale et Rurale

Mme Ariane Droz-Bartholet : 03 81 69 60 99

Club d'Amitié

Le club d'Amitié de Vaux-et-Chantegrue est-il en perdition ?

Chaque année ou presque, le club d'amitié perd un ou deux de ses membres. Certes, la fin de vie est inéluctable pour chacun d'entre nous, mais chaque année aussi de nouveaux retraités apparaissent au village, mais ne nous rejoignent pas. Que craignent-ils ?

Adhérer à notre club c'est aussi, par l'intermédiaire de notre fédération nationale, la FNAR, participer à la défense de nos intérêts, retraite, pouvoir d'achat, santé... Tous les projets de lois nous concernant sont analysés par des retraités compétents et bénévoles, les critiques et propositions sont transmises à nos élus, qui, de temps à autre, nous consultent. Notre influence et nos moyens

d'action dépendent aussi de notre nombre. Alors, rejoignez-nous vite.

Le club d'Amitié de Vaux-et-Chantegrue a été créé en 1974 pour tous les retraités.

Dans un esprit d'amitié, de tolérance et de respect, chaque mardi à 14h, nous accueillons tous ceux qui veulent passer un moment agréable dans la salle des associations. Actuellement, nous jouons aux tarots, belote et scrabble, mais nous sommes ouverts à toute suggestion pour compléter ces activités.

Plusieurs fois par an, nous rencontrons d'autres clubs du canton, pour partager des moments toujours sympathiques, marches, repas, jeux communs...



L'adhésion au club de Vaux permet aussi de participer à des marches chaque semaine avec d'autres clubs, notamment Frasné et Pontarlier.

Bienvenue à toutes et à tous en toute amitié.

CONTACT :

Club d'Amitié

M. Philippe Chevalier : 03 81 69 65 35

M. Daniel Guyon : 03 81 69 60 78

Familles rurales - accueil périscolaire



L'accueil périscolaire rencontre une période difficile depuis la rentrée de septembre 2015. En effet, la fermeture d'une classe ainsi que le départ de certains enfants ont vu nos effectifs diminuer sensiblement.

Le matin, nous n'accueillons que 2 enfants, parfois 4, alors que l'année précédente on pouvait avoir une dizaine d'enfants.

En ce qui concerne le midi, 25 enfants en moyenne mangent à la cantine contre 35 en moyenne en 2014-2015. Le soir, le nombre d'enfants est resté stable de 7 à 10.

Il n'est pas évident de s'adapter aux mouvements qui fluctuent énormément. Nous espérons que la fréquentation de l'accueil périscolaire évoluera pour l'année prochaine.

Cette année, le thème choisi est : « vous avez dit créatif ? ». Des activités sont donc déclinées à travers ce thème pour le plus grand plaisir des enfants.

CONTACT :
Familles rurales Association de Frasne-Dompierre
 03 81 69 99 38
 famille.rurale.frasne-dompierre@orange.fr



Ski club Frasne - Drugeon

Le ski club Frasne-Drugeon propose bien sûr du ski nordique mais aussi de multiples activités sport nature tout au long de l'année.

Importante participation des jeunes de Vaux-et-Chantegrue au ski club (une dizaine de membres) avec de très bons résultats d'ensemble et notamment Emma Tréand qui a décroché en saut une 3^e place au critérium d'été le 17 octobre à Courchevel.

L'encadrement de tout ce petit monde est assuré par Salomé Letoublon, monitrice diplômée originaire de Mouthe, complétée par le moniteur de la CFD, poste tenu depuis 20 ans par Michel Vuillemin (parti au club Olympic Mont D'Or) et remplacé par David Reymond, éducateur sportif domicilié à Bouverans. Un grand merci à Michel et bienvenue à David ! L'encadrement est complété par de nombreux bénévoles du club. Le stage été s'est déroulé à Chamonix et sur la Dent de Vaulion à la Toussaint. De nombreuses activités sont proposées également aux familles et aux adultes (sorties montagne, treks, marche



nordique, séances initiation skating, soirées raquettes au clair de lune,...).

Prochains rendez-vous du club : la fameuse Transjurassienne où ils sont déjà 38 inscrits du club !

CONTACT :
Ski club Frasne-Drugeon
 M. Jean-Luc Girod : 06 12 66 60 58
 www.skiclubfrasnedrugeon.fr
 scfrasnedrugeon@yahoo.fr



Téléthon

Malgré quelques changements cette année, le Téléthon 2015 a été bien positif avec une recette de 5561,56 €, comprenant un don de 1300 € de la part de l'AFR (videgreniers).

Deux grandes nouveautés ont remporté un vif succès : la pêche à la truite, sous l'initiative de Gaby Chardon, et le repas fondue suisse préparée par Bruno Larère avec spectacle de magie, animé par Emmanuel Courvoisier.

Au nom de toute l'équipe, je tiens à tous vous remercier pour votre implication et nous vous rappelons que tous les bénévoles sont les bienvenus au sein de notre équipe.

CONTACT :
Téléthon
 Mme Christelle Godart : 03 81 49 47 18



Vendredi Anim'

Cette année était l'année bi-annuelle au cours de laquelle VENDREDI ANIM' réalise son exposition de travaux que toutes les petites mains du club se sont activées à fabriquer. Cette exposition fut un succès, vu le nombre de visiteurs du Haut-Doubs, grâce à la presse locale qui avait bien relayé l'information. L'activité a repris tous les vendredis à la salle de convivialité, où vous pouvez rejoindre l'équipe.

CONTACT :
Vendredi Anim'
 Mme Yvette Maugery
 03 81 69 64 74



V.E.C.A. (Vaux-et-Chantegrue Animations)

Cette année encore, *Vaux-et-Chantegrue Animations* a œuvré pour l'animation du village.

Une balade en raquettes au départ de Vaux-et-Chantegrue nous a conduits le 7 mars vers un joyeux repas à la *Bande de l'Art* à Malpas. Une soirée de bonne humeur où seule la neige s'est montrée un peu absente au début mais est devenue plus abondante au fur et à mesure de notre avancée dans les champs. Le retour par un clair de lune magnifique et une neige solidifiée par le gel a clôturée cette promenade digestive en pleine nuit !



Samedi 25 avril, l'opération village propre a permis d'entretenir les rues et d'effacer les négligences de l'hiver.

Lors de la commémoration du centenaire du percement du tunnel du Mont d'or et de la fête du train qui relie Frasne à Vallorbe, les membres de VECA, qui étaient volontaires, se sont largement impliqués pour contribuer à créer de l'animation sur notre village. Après 4 jours intenses du 14 au 17 mai, nous étions contents que le week-end se termine autour de quelques frites et hot-dog !!!

Le 13 juillet, notre commune accueillait les feux d'artifice de la communauté de communes. VECA, aidée par les autres membres des associations du village et les conseillers municipaux a participé en réalisant un point restauration animé ensuite par un bal populaire. Quel succès !!! Nous avons presque failli manquer de vivres ! Au final avec un peu de

système D, tout le monde avait l'air plus que satisfait et cette fête fut une réussite dans une très chaude ambiance. Merci encore à la commune de nous avoir fait confiance !



Le premier week-end de septembre, Vaux-et-Chantegrue fête sa sainte patronne. Si les manèges sur la place de l'église réjouissent petits et grands, nous voulions proposer une animation gratuite l'après-midi. Ainsi, VECA a organisé une balade « jeux de pistes » de 5 km par équipes sur le thème du miel. Chaque participant s'est vu remettre un petit cadeau à l'arrivée. Le repas dansant à la salle des fêtes a permis de finir la journée en beauté. Nous remercions tous les habitants qui y ont participé et qui se sont régalés avec le gratin fait maison !

Au moment de Noël, l'équipe de bénévoles, comme l'année dernière, s'est chargée de décorer quelques endroits « stratégiques » de notre commune pour lui revêtir un air de fête en cette fin d'année. Si les personnages vous semblaient ressembler à ceux de l'an dernier, détrompez-vous, ils étaient tous neufs car ceux de 2014 avaient mal supporté le climat humide de l'an dernier. Et nous avons accueilli un petit nouveau qui trônait au centre du village : le Père Noël !



Grâce à l'argent généré par les bénévoles et le fruit du travail des bénévoles depuis 2 ans, VECA a pu réaliser tout cela et plus encore...

En effet, l'association a proposé et pris en charge une partie du coût du bus pour une sortie au marché de Noël en Alsace le 13 décembre. Une soixantaine de personnes ont eu le loisir de visiter deux des plus beaux marchés de Noël d'Alsace, Kaysersberg et Eguisheim.



D'autres sorties seront organisées sur 2016. Les membres de VECA font appel à toutes les bonnes volontés pour participer ponctuellement à l'une ou l'autre des manifestations organisées dans l'année. L'équipe de bénévoles, pour être pérenne, doit intégrer régulièrement de nouvelles forces vives.

N'hésitez pas à nous proposer de nouveaux projets ou des idées que nous pourrions mettre en œuvre pour le plaisir des habitants de Vaux-et-Chantegrue, ou à rejoindre l'équipe... On compte sur VOUS !

CONTACT :
V.E.C.A.
Vaux-et-Chantegrue Animations
 Mme Véronique Nicod
 06 38 19 43 14

Quelques règles de bonne conduite

Chiens errants

Nos amis les chiens entraînent des obligations. Il est en effet fortement désagréable de les voir divaguer dans le village, surtout pour les personnes qui en ont peur. Divagations et aboiements étant fréquents, il est expressément demandé aux propriétaires de faire le nécessaire pour supprimer toutes les nuisances susceptibles de gêner, non seulement les voisins directs, mais également l'ensemble de la population.

Bruit et engins à moteur

Les horaires pour utiliser les engins à moteur sont réglementés par l'Arrêté Préfectoral du 19 avril 2000 qui impose les périodes d'utilisation suivantes :

- jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Circulation

La circulation sur les voies non affectées à la circulation est interdite à tous les véhicules de type 4 x 4, quads et autres véhicules. En cas d'infraction constatée, le risque d'amende est élevé.

Vitesse : pensez à notre sécurité

La circulation est de plus en plus importante dans notre village et nous constatons que malheureusement la limite des 50 km/h est régulièrement dépassée ! Aux abords de l'école, des commerces ou des habitations, la vitesse est souvent trop élevée... N'attendons pas un accident ! Nous sommes conscients que de nombreux aménagements doivent être faits dans nos rues, mais en attendant, soyons des citoyens respectueux !



Déneigement

Première poudrée de neige en octobre ou novembre...
 Un peu plus hardie en décembre et janvier...
 Que vais-je faire des énormes tas en février ?

Les solutions ? Être vigilant et civilisé :

- Déblayer la neige très régulièrement et le plus loin possible (mais ni sur la route, ni chez le voisin).
- Dégager, à chaque fois que cela est possible, les trottoirs que les piétons empruntent devant vos habitations.
- Stationner les véhicules dans les cours et non pas sur les chaussées et/ou trottoirs !

Merci aux Valchantois, de plus en plus nombreux, qui fournissent de gros efforts pour faciliter non seulement l'accès aux habitations mais aussi le travail fastidieux des déneigeurs !



Infos utiles

Ordures ménagères

Collecte des bacs verts : chaque mercredi

Collecte des bacs jaunes :

1 vendredi sur 2 à compter du 15 janvier 2016.

Rappel : dans le bac jaune, je dépose les bouteilles et flacons en plastique, les journaux, papiers et magazines, les boîtes et emballages en carton, les briques alimentaires, les emballages en acier ou aluminium vides !!! Les autres déchets ménagers sont à déposer dans le bac vert.

Des containers à verre sont également à votre disposition à proximité de l'usine communale !

Plus d'infos sur www.smcom-haut-doubs.fr (possibilité de consulter en ligne le détail de vos levées des bacs, votre facture de redevance incitative...).

Navettes autocar TER

Notre village a la chance de pouvoir profiter d'un service quotidien d'autocar entre Frasne et Vallorbe. N'hésitez pas à vous renseigner à la mairie ou en gare de Frasne pour obtenir les horaires. Ce service est ouvert à tous et pas seulement aux détenteurs de billets de train.

Salle des fêtes



Notre salle des fêtes (équipée d'un ascenseur) possède une capacité d'environ 180 places assises et dispose d'un équipement complet en cuisine (vaisselle et couverts, 2 grands fri-



gos, four, gazinière, plusieurs points d'eau, etc.). Elle accueille toutes les associations villageoises désireuses d'y organiser des événements mais elle est également accessible aux particuliers.

TARIFS DE LOCATION

- selon délibération du 21 janvier 2014
 - Résidents : 240 € (week-end)
 - Non-résidents : 450 € (week-end)
 - Obsèques : 50 €
 - Associations hors village : 450 € (week-end)
 - Associations communales et intercommunales : 1 gratuité par année
 - Caution salle : 1000 €
 - Caution «ménage» : 150 €
- Pour toute demande de location, **s'adresser au secrétariat de mairie.**

Cimetière communal

La commune dispose de caveaux et de cases au columbarium et depuis 2015, 7 cavurnes (petits caveaux indépendants pouvant contenir 4 urnes) sont également disponibles. Les familles intéressées par une acquisition sont invitées à se faire connaître en mairie.

Le cimetière municipal ne dispose pas de conteneurs à poubelles. L'emplacement bétonné situé en face de la grille d'entrée est exclusivement réservé aux déchets verts. Une poubelle est à votre disposition pour tous les autres déchets (pots de fleurs cassés, plastiques, etc.) à côté de cet emplacement.

Papiers d'identité

Vous souhaitez renouveler votre carte d'identité ou votre passeport ?

• **Carte d'identité :** présentez-vous en mairie avec les pièces justificatives nécessaires qui dépendent de votre situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement, possession (ou non) d'un passeport... La carte d'identité d'une personne majeure est valable 15 ans, celle d'un

enfant mineur est valable 10 ans.

• **Passeport :** prenez rendez-vous dans les mairies de Mouthe ou Pontarlier qui sont équipées pour délivrer le passeport biométrique. Les documents à présenter dépendent de la situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement, possession (ou non) d'une carte d'identité sécurisée... Infos complètes et formulaires sur www.service-public.fr.

Inscriptions sur les listes électorales

Les personnes âgées de 18 ans et/ou nouvellement arrivées sur la commune peuvent se présenter en mairie, munies de leur carte d'identité en vue de leur inscription sur les listes électorales. **La clôture des inscriptions est fixée au 31 décembre** de chaque année et pour information, le bureau de vote se situe à la salle des associations (rez-de-chaussée de la salle des fêtes).

Recensement militaire

Il est obligatoire !! Filles et garçons doivent, le mois de leur 16^e anniversaire, se faire recenser à la mairie de leur domicile. À l'issue de cette formalité, il leur sera remis une attestation de recensement. Cette attestation est un document officiel et sera exigé à de nombreuses occasions, notamment pour l'inscription dans l'enseignement supérieur ou à l'examen du permis de conduire.

Numéros d'urgence

Pompiers : 112

Samu : 15

Gendarmerie (Les Hôpitaux-Neufs) :

03 81 49 10 11

Horaires des services communaux



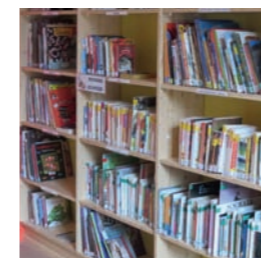
Secrétariat de mairie

Ouverture : lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h ainsi que les samedis pairs de 9h à 11h30
Sur rendez-vous le samedi matin.
Retrait des imprimés tels que demandes de cartes d'identité, passeports, permis de construire, déclarations préalables, etc.
03 81 69 61 25 – mairie.vauxetchantegrue@wanadoo.fr



Agence postale

Ouverture : du lundi au vendredi de 10h à 11h30 et de 14h30 à 16h ainsi que le samedi de 9h à 11h30.
Services photocopies. Retrait des vignettes d'accès à la déchèterie de la Fuvelle
03 81 69 60 13



Bibliothèque

Ouverture : samedi de 10h30 à 12h.
03 81 46 22 13

Horaires des services intercommunaux

Communauté de communes du plateau de Frasne et du val du Dugeon

Ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 17h30.
03 81 49 88 84
contact-frasne-drugon@orange.fr
Accueil secrétariat fermé le vendredi après-midi.

Médiathèque intercommunale

Ouverture :
mardi : 16h - 19h
mercredi : 10h - 12h et 14h - 18h
jeudi : 16h - 18h
vendredi : 16h - 19h
samedi : 10h - 12h
03 81 38 32 93
contact-frasne-drugon@orange.fr

Déchèterie

NOUVEAU : depuis juillet 2015, les habitants de Vaux-et-Chantegrue peuvent accéder à la déchèterie de la Fuvelle (à Labergement Ste Marie) gérée par la Communauté de Communes du Mont d'Or et des 2 Lacs. Sur présentation d'un justificatif de domicile, les vignettes d'accès sont délivrées gratuitement à l'agence postale communale. **Ainsi, 2 points de déchèteries sont dorénavant accessibles pour notre village :**

FRASNE / plus d'infos sur www.smcom-haut-doubs.fr						
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Été	13h30 18h30		13h30 18h30	13h30 18h30		9h-12h 13h30-18h
Hiver	13h30 17h			13h30 17h		9h-12h 13h30-17h

Passages des périodes été et hiver aux changements d'heure

LABERGEMENT-SAINTE-MARIE / plus d'infos sur www.ccmontdor2lacs.com						
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Été	14h 17h30		9h/11h45 13h30/17h30	13h30 17h30	13h30 17h30	9h/11h45 13h30/17h30
Hiver	13h30 17h15		9h/11h45 13h30/17h15	13h30 17h15	13h30 17h15	9h-11h45 13h30-17h15

Été : 1^{er} avril au 31 octobre / Hiver : 1^{er} novembre au 31 mars



« L'appel de la forêt »



Un homme et des arbres

L'agent patrimonial de l'ONF, François CHION, est arrivé à Vaux-et-Chantegrue, le 1^{er} février 2011 après un parcours professionnel varié dans les métiers du bois.

Il fut tout d'abord bûcheron en région Poitou-Charentes, puis ouvrier sylviculteur pour un syndicat intercommunal dans l'Ain.

En 2001, il occupe la fonction d'agent patrimonial ONF à Baume-Les-Dames pour une durée de 8 ans dans les forêts de feuillus et passa 3 années en Dordogne dans celles de pins maritimes.

François CHION a en charge les forêts communales de Vaux-et-Chantegrue, les communaux, mais également les forêts de la commune de Bonnevaux. Sa mission principale est la gestion du patrimoine forestier communal, en s'appuyant sur un document d'aménagement d'une durée de 20 ans : l'actuel couvre la période 2009 à 2028. Rattaché à l'unité technique de Levier, il conseille la commune qui peut ainsi prendre les décisions qui s'imposent au cours des années.

Un système vivant complexe et immense

Comment observer et surveiller 598 hectares de forêt avec pour objectif premier la production de bois ?

Pour cela, il a fallu découper ce territoire en 63 parcelles afin de gérer chacune d'elles de façon indépendante en gardant à l'esprit qu'elles contribuent individuellement à l'organisation et au fonctionnement global de la forêt communale.

Dans chacune d'elles, les arbres sont comptés et chaque parcelle est numérotée, bien délimitée. Leur évolution varie selon l'altitude (de 770 à 1050 m), l'exposition, le sol, les essences, les consignes appliquées.

Leur accès doit être assuré. Il ne faut pas oublier que dans les temps anciens, les documents l'attestent, le Haut-Doubs était couvert de forêts impénétrables, dans lesquelles les gens ne pénétraient pas. Les historiens qualifiaient le massif du Jura de désert forestier.

Aujourd'hui, on voit bien que dans certains secteurs qui nécessitent d'être décompressés, on ne peut accéder... la nature reprend vite ses droits.



Un système vivant qui a son histoire et sa mémoire

Le 1^{er} plan d'aménagement date de 1863 pour 350 hectares de forêt. L'agent patrimonial de l'ONF dispose de documents et d'un sommier dans lesquels tous les programmes et événements sont notés. Ainsi, il peut savoir que pour la période passée de 1989 à 2008, la prévision du plan était de prélever 4850 m³ par an et que le volume de 6034 m³ a été atteint, chablis compris. Il évoque la tempête catastrophique de décembre 1999, au cours de laquelle 41 000 m³ de chablis sont tombés.

Comment calculer le volume de bois que peut fournir un arbre sur pied ?

Deux méthodes sont possibles :

- la traditionnelle avec un grand pied-à-coulisse. Le diamètre moyen est mesuré à 1,30 m du sol. À partir de là, des tableaux donnent ensuite le volume.
- la nouvelle méthode est plus pratique grâce à un boîtier électronique qui donne toutes les indications nécessaires ainsi que la localisation par GPS.



Comment identifier les arbres ?

Deux méthodes également :

- au marteau, après avoir réalisé un blanchis sur l'arbre



- à la peinture avec une bombe de peinture fluo : soit une croix pour les gros bois de diamètre 40 cm et plus, soit un trait pour les petits bois avec diamètre de 35 cm et moins.



La finalité : « l'état d'assiette »

Il est présenté à la commission bois de la commune par l'agent de l'ONF, grâce au document d'aménagement qui fixe les grandes orientations de gestion, avec les coupes à passer au cours de l'année. Ensuite, éclairé par les membres de la commission bois, le conseil municipal délibère.

Le coût de l'exploitation

Pour que ce vaste système fonctionne et perdure, il faut assurer les différentes dépenses. Ainsi, les frais de garderie qui représentent 10% des recettes sont reversés à l'ONF. L'aménagement des dessertes, leur entretien, les travaux sylvicoles ont un coût.

L'avenir

Il paraît radieux : la forêt communale dans son ensemble est pleine de vie et de ressources. Les secteurs touchés par la tempête de 1999 ont connu un renouveau, l'ensemencement naturel est prolifique. François CHION fait observer avec une grande satisfaction toutes ces jeunes pousses d'épicéas, de sapins, de feuillus qui cherchent leur place au sol.



Mais pour conclure, où se trouve le président ?

L'homme de l'Art a son idée à proposer. Son choix s'est porté sur un magnifique sapin aux dimensions respectables. Ce n'est peut-être pas le plus haut de la forêt de Vaux-et-Chantegrue, mais il est facile d'accès et bien dégagé. C'est important car il lui faudra des visiteurs grands et petits. Encore faudra-t-il qu'il soit élu... c'est une toute autre histoire !



Mairie

4 la Pyramide - 25160 VAUX-ET-CHANTEGRUE

Horaires d'ouverture au public :
Lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h
Samedi (jours pairs uniquement) de 9h à 11h30.
Tél. : 03 81 69 61 25 - Fax : 03 81 69 61 89
mairie.vauxetchantegrue@wanadoo.fr

**« Nous remercions vivement toutes les personnes qui se sont associées
à l'élaboration de ce bulletin municipal! »**